RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00196
Numéro SIREN : 380 199 257
Nom ou dénomination : AUTOCARS GOUNON

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/002485

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LE PUY EN VELAY*

Date : 27/07/2018

212027

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/002485**
n°de gestion : **1990B00196**
n°SIREN : **380 199 257 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 27/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AUTOCARS GOUNON - Société par actions simplifiée
route de Saint Agrève 43190 Tence -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay * HAUTE-LOIRE *

212027

AUTOCARS GOUNON
Société par actions simplifiée au capital de 217 548 euros
Siège social : Route de Saint Agrève - 43190 TENCE
380 199 257 RCS LE PUY EN VELAY 1990B00196

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
27 JUIL. 2018
B 2018 1002485
43000 LE PUY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

1- Bilan, compte de résultat et annexe

2- Affectation du résultat.

DOCUMENTS CERTIFIES CONFORMES,

Le Président,
Société PY SOFILOC.
Société SERINNE
Y. PLESSIS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ROUTE DE SAINT AGREVE 43190 TENCE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 0 1 9 9 2 5 7 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2017 Net 3	N-1 31 12 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	99 311	AG 80 869	18 442	30 788
	Fonds commercial (1)	AH	714 721	AI	714 721	139 469
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	149 943	AS 135 132	14 811	5 512
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 346 142	AU 9 537 407	3 808 735	2 946 920
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 058	CV	1 058	418
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 075	BE	1 075	4 500
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 715	BI	3 715	
	TOTAL (II)	BJ	14 315 964	BK 9 753 408	4 562 557	3 127 607
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	79 590	BM	79 590	76 351
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 661	BW	2 661	436
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 872 616	BY 7 176	1 865 440	369 281
	Autres créances (3)	BZ	639 256	CA	639 256	316 584
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	101 465	CE	101 465	72 002
	Disponibilités	CF	443 385	CG	443 385	186 136
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	43 759	CI	43 759	15 393
	TOTAL (III)	CJ	3 182 731	CK 7 176	3 175 555	1 036 184
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 498 695	IA 9 760 584	7 738 112	4 163 791

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 217 548)	DA	217 548	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	430 360	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 000	9 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	228 569	199 922
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182 569-	28 647
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	621 675	461 857
	TOTAL (I)	DL	1 324 585	789 426
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 294 314	2 247 772
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	329 126	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	90 242	68 131
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	799 329	399 720
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 862 522	631 026
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	37 858	27 716
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	135	
	TOTAL (IV)	EC	6 413 527	3 374 365
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 738 112	4 163 791

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 588 322	2 690 043
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	22 538	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	10 011 414	FH	853 077	FI	10 864 491	5 810 483
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 011 414	FK	853 077	FL	10 864 491	5 810 483
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	17 088	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	237 784	240 263
	Autres produits (1) (11)					FQ	25	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 119 387	6 050 746
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 024 557	484 280
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	43 879	49 271-
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 104 750	2 049 866
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	236 520	114 888
	Salaires et traitements*					FY	3 622 292	1 901 529
	Charges sociales (10)					FZ	1 100 385	646 879
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 721 412	907 337
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 134	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 861 929	6 055 507
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	742 542-	4 761-
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 111	8
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		1 291
	Total des produits financiers (V)					GP	6 111	1 299
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	58 323	38 444
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	247	
	Total des charges financières (VI)					GU	58 571	38 444
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	52 459-	37 145-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	795 002-	41 906-

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 459	18
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	520 961	5 250
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	198 163	84 766
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	727 584	90 034
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 154	1 445
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	51 631	3 966
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	53 366	14 070
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	115 151	19 481
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	612 433	70 553
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 853 082	6 142 079
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 035 650	6 113 432
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	182 569-	28 647
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	190 168	
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 363	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	237 784	240 263
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 098	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	115 151	727 583

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Divers achats et charges externes	7 363	

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 738 111.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 864 490.89 Euros et dégageant un déficit de 182 568.64- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par décision des associés en date du 29 septembre 2017, les sociétés filiales VOYAGES JACCON, VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS ont procédé à une fusion simplifiée au bénéfice de la société absorbante VOYAGES JACCON avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2017. L'opération du fusion s'est faite aux valeurs comptables. Les titres des sociétés absorbées, VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS, ont par conséquent fait l'objet d'un échange par la création de 3543 actions nouvelles de la société VOYAGES JACCON.

Préalablement à cette opération de fusion une demande d'agrément pour le transfert des déficits fiscaux a été déposée auprès du service concerné. Nous sommes à ce jour dans l'attente de leur réponse. Compte tenu du fait que l'activité reste comparable et qu'elle est continuée, ces comptes sont présentés en supposant que l'agrément sera accepté.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2017, la dénomination de la société a été modifiée pour devenir AUTOCARS GOUNON.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 235 108 €. Cette somme inclut une provision de 30 209 € dont le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	194 094		619 938
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 136		100 807
Installations générales agencements aménagements divers	40 039		24 106
Matériel de transport	8 243 125		7 209 951
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 387		35 017
TOTAL	8 376 688		7 369 881
Autres participations	418		641
Autres titres immobilisés	4 500		4 575
Prêts, autres immobilisations financières			3 715
TOTAL	4 918		8 930
TOTAL GENERAL	8 575 699		7 998 749

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0	814 032	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			149 943	
Installations générales agencements aménagements divers			64 145	
Matériel de transport		2 250 483	13 202 593	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	79 404	
TOTAL		2 250 483	13 496 085	
Autres participations			1 058	
Autres titres immobilisés		8 000	1 075	
Prêts, autres immobilisations financières			3 715	
TOTAL		8 000	5 848	
TOTAL GENERAL		2 258 484	14 315 964	

Les acquisitions de l'exercice incluent les apports des sociétés absorbées (VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS) pour un total de 7 940 865 €.
Les acquisitions effectuées pendant l'exercice s'élèvent à 57 884 €.

Un renouvellement important de la flotte est en cours et justifie les cessions de l'exercice.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 837	57 032		80 869
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	43 624	91 508	0	135 132
Installations générales agencements aménagements divers	28 432	18 283	0-	46 716
Matériel de transport	5 313 976	6 309 057	2 202 852	9 420 181
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 223	32 287	0-	70 510
TOTAL	5 424 256	6 451 135	2 202 852	9 672 539
TOTAL GENERAL	5 448 092	6 508 167	2 202 852	9 753 408

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	57 032				
Instal.techniques matériel outillage indus.	91 508				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 283				
Matériel de transport	6 309 057			53 366	198 163
Matériel de bureau informatique mobilier	32 287				
TOTAL	6 451 135			53 366	198 163
TOTAL GENERAL	6 508 167			53 366	198 163

Les dotations de l'exercice et amortissements linéaires incluent les apports des sociétés absorbées (VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS) pour un total de 4 786 756 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	461 857	357 981	198 163		621 675
TOTAL	461 857	357 981	198 163		621 675

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 349	2 827			7 176
TOTAL	4 349	2 827			7 176
TOTAL GENERAL	466 206	360 808	198 163		628 851
Dont dotations et reprises exceptionnelles		53 366	198 163		

Les dotations de l'exercice incluent les apports des sociétés absorbées (VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS) pour 304 616 € dans les provisions règlementées et pour 2827 € dans les provisions pour dépréciation.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 715		3 715
Clients douteux ou litigieux	7 767	7 767	
Autres créances clients	1 864 849	1 864 849	
Personnel et comptes rattachés	312	312	
Impôts sur les bénéfices	226 896	226 896	
Taxe sur la valeur ajoutée	115 887	115 887	
Divers état et autres collectivités publiques	243 932	243 932	
Groupe et associés	19 111	19 111	
Débiteurs divers	33 117	33 117	
Charges constatées d'avance	43 759	43 759	
TOTAL	2 559 345	2 555 630	3 715

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 784	25 784		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 268 532	1 443 325	1 808 543	16 663
Fournisseurs et comptes rattachés	799 329	799 329		
Personnel et comptes rattachés	718 717	718 717		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	744 644	744 644		
Taxe sur la valeur ajoutée	287 518	287 518		
Autres impôts taxes et assimilés	111 643	111 643		
Groupe et associés	329 126	329 126		
Autres dettes	37 858	37 858		
Produits constatés d'avance	135	135		
TOTAL	6 323 286	4 498 080	1 808 543	16 663
Emprunts souscrits en cours d'exercice	90 609			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 822 573			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	36. 0000	2 500	3 543		6 043

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FDC L37 (Jaccon)	48 000			48 000	
FDC JACCON (Jaccon)	91 469			91 469	
FDC ACQUIS 2013 (VVV)	410 000			410 000	
FDC AGM TOURISME (Gounon)	25 000			25 000	
FDC ESQUIS (Gounon)	5 000			5 000	
FDC TARI (Gounon)	113 575			113 575	
FDC C DAVID (Gounon)	20 500			20 500	
Total	713 544			713 544	

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Avec les nouvelles règles, à compter de 2016, seraient amortis les éléments de l'actif immobilisé qui ont une durée d'utilisation limitée. Que cette durée soit limitée (actif à amortir) ou non (pas d'amortissement), une dépréciation devra être constatée lorsque la valeur d'inventaire de l'actif est inférieure à la valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable.

Les dépréciations ne seront jamais reprises en résultat.

Dans ce contexte, les fonds de commerce à l'actif de la société sont présumés avoir une durée de vie non limitée, ils sont donc non amortissables sans qu'il y ait à en justifier.

ANNEXE

Un test de dépréciation a donc été réalisé, à la clôture de l'exercice et il s'avère qu'il n'y a pas lieu de pratiquer une dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport neuf	Linéaire ou Dégressif	7 ans
Matériel de transport occasion	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de bureau et informa.	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Installations agencements	Linéaire	4 à 20 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	17 798
Autres créances	246 974
Total	264 772

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 319
Dettes fiscales et sociales	696 675
Total	801 240

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	43 759
Total	43 759
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	135
Total	135

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

L'effectif moyen (ETP) sur l'exercice est de 128 personnes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 17 K€ au titre de 2016 et 24 K€ au titre de 2017.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 268 530
Total	3 268 530

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions		28 655
Autres engagements donnés :		3 616 447
Gages sur véhicules pour le CRD des emprunts	3 268 530	
Crédit bail	347 917	
Total (1)		3 645 102

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			240 000	1 156 000	1 396 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			108 553	670 928	779 481
- dotations de l'exercice			34 286	215 200	249 486
Total			142 839	886 128	1 028 967
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			106 301	464 386	570 687
- exercice			36 446	153 722	190 168
Total			142 747	618 108	760 855
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			36 446	133 938	170 384
- entre 1 et 5 ans			75 929	101 604	177 533
Total			112 375	235 542	347 917

Engagement en matière de pensions et retraites (PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans ou plus	moins de 7 ans	1 605
55 à 59 ans	8 à 12 ans	9 473
50 à 54 ans	13 à 17 ans	11 128
40 à 49 ans	18 à 27 ans	3 927
30 à 39 ans	28 à 37 ans	2 120
moins de 30 ans	plus de 37 ans	402
Engagement total		28 655

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- turn over faible, avec un taux de 2% pour les cadres, 3% pour les employées et les ETAM et 7% pour les ouvriers
- le taux d'inflation retenu est de 2.5%
- une augmentation annuelle des salaires de 2% a été retenue
- les charges sociales s'élèvent à 50% pour les cadres et 40% pour les autres salariés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS VOYAGES JACCON	10 000	61 896	10.00	1 000	1 000	329 126		3 570 973	96 082-	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Ventes de véhicules	501 000	
- Autres cession d'actifs	19 961	
- Autres produits exceptionnels	8 459	
- Reprise sur amortissements dérogatoires	198 163	
Total	727 583	
Charges exceptionnelles		
- Dotations sur amortissement dérogatoire	53 366	
- Cession d'actif	51 631	
- Charges sur exercices antérieurs	7 363	
- Pénalités et amendes	2 791	
Total	115 151	

Le 18/04/2018
PY SOFILOC SARL Président

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		90 000	90 000	90 000	217 548
Nbre des actions ordinaires existantes				2 500	6 043
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes		4 891 790	4 925 270	5 810 483	10 864 491
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		878 443	848 056	865 288	1 394 046
Impôts sur les bénéfices		3 980			
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		102 570	57 459	28 647	182 569-
Résultat distribué				22 000	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				346.12	230.69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				11.46	30.21-
Dividende distribué à chaque action				8.80	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			46	50	128
Montant de la masse salariale de l'exercice		1 512 639	1 639 505	1 901 529	3 622 292
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		636 825	626 803	745 192	1 335 493

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	194 094	KE		KF	619 938
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	49 136	KT		KU	100 807
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	40 039	KW		KX	24 106
		Matériel de transport *			KY	8 243 125	KZ		LA	7 209 951
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	44 387	LC		LD	35 017
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
				TOTAL III	LN	8 376 688	LO		LP	7 369 881
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U	418	8V		8W	641
	Autres titres immobilisés				1P	4 500	1R		1S	4 575
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	3 715
				TOTAL IV	LQ	4 918	LR		LS	8 930
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 575 699	ØH		ØJ	7 998 749

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	0	LW	814 032	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	149 943	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	64 145	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	2 250 483	MQ	13 202 593	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	0	MT	79 404	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	2 250 483	NH	13 496 085	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 058	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	8 000	2C	1 075	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	3 715	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	8 000	NK	5 848	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 258 484	ØL	14 315 964	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	23 837	PF	57 032	PG		PH	80 869
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	43 624	QA	91 508	QB	0	QC	135 132
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	28 432	QE	18 283	QF	0	QG	46 716
	Matériel de transport	QH	5 313 976	QI	6 309 057	QJ	2 202 852	QK	9 420 181
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 223	QM	32 287	QN	0	QO	70 510
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	5 424 256	QV	6 451 135	QW	2 202 852	QX	9 672 539
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	5 448 092	ØP	6 508 167	ØQ	2 202 852	ØR	9 753 408

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9	357 982	V1		V2	12 735	V3	185 428	V4		V5	159 819
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3	357 982	X4		X5	12 735	X6	185 428	X7		X8	159 819
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	357 982	NR		NS	12 735	NT	185 428	NU		NV	159 819
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	357 982	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	198 163	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	159 819				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

DGFiP N° 2056 2018

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	461 857	TM	357 981	TN	198 163	TO	621 675
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	461 857	TS	357 981	TT	198 163	TU	621 675
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	4 349	6U	2 827	6V		6W	7 176
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	4 349	TY	2 827	TZ		UA	7 176
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	466 206	UB	360 808	UC	198 163	UD	628 851
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	53 366	UK	198 163		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 715	UV		UW	3 715
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 767		7 767		
	Autres créances clients	UX	1 864 849		1 864 849		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	312		312		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	226 896		226 896		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	115 887		115 887		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	243 932		243 932		
	Groupe et associés (2)	VC	19 111		19 111		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	33 117		33 117		
	Charges constatées d'avance	VS	43 759		43 759		
	TOTAUX	VT	2 559 345	VU	2 555 630	VV	3 715
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	25 784	25 784		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	3 268 532	1 443 325	1 808 543	16 663
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	799 329	799 329		
Personnel et comptes rattachés		8C	718 717	718 717		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	744 644	744 644		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	287 518	287 518		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	111 643	111 643		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	329 126	329 126		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	37 858	37 858		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	135	135		
TOTAUX		VY	6 323 286	VZ 4 498 080	1 808 543	16 663
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	90 609	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 822 573			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

DGFiP N° 2058-A 2018

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB
	de son conjoint			moins part déductible *		à réintégrer :	WC
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	15 567	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW 18 358
Amendes et pénalités	WJ	2 791	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR 164

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR 18 522

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 182 569

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU 14 558

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	) XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS 920
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG 235 108
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
						TOTAL II		XH 433 155

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 414 633
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 414 633

QUADRATUS Informatique

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	342 983
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	342 983
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	414 633
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	757 616

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	431 585

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	15 567	9L	14 558
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	15 567	YO	14 558
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☒

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

DGFiP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	28 647	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	28 647
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	28 647	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	28 647

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	1 396 000	YQ	347 917	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	590 514	498 366
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	437 056	XQ	442 760	126 000
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	128 638	8 517
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	132 334	43 860
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		2 032
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	11 385	ST	1 810 504	1 371 091
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 104 750	2 049 866
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	110 355	35 038
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	126 165	79 850
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	236 520	114 888
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	1 276 985	507 102
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	835 246	331 893
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*			ØB	3 459 646	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

AUTOCARS GOUNON
Société par actions simplifiée au capital de 217 548 euros
Siège social : Route de Saint Agrève - 43190 TENCE
380 199 257 RCS LE PUY EN VELAY

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
27 JUIL. 2018
43000 LE PUY

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 AVRIL 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 182 568,64 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 182 568,64 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 46 000,78 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 :
80 000 euros, soit 32 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 :
22 000 euros, soit 8,80 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000 euros

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 :
Néant

CERTIFIE CONFORME

La Présidente
Société PY SOFILOC
Société SERINNE
Yves PLESSIS

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
27 JUIL. 2018
43000 LE PUY

AUTOCARS GOUNON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

SORECOR

SIEGE SOCIAL : ROUD AR ROC'H - ROUTE DE GUINGAMP -22301 LANNION
TEL : +33 (0)2 96 46 34 34 FAX : +33 (0)2 96 37 47 29

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA REGION BRETAGNE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE RENNES
CAPITAL DE 81 160 EUROS - RCS SAINT-BRIEUC 301 943 171

MAZARS ENTREPRENEURS

SIEGE SOCIAL : 20 RUE DE LA GAZELLE - 43000 LE PUY-EN-VELAY
TEL : +33 (0) 4 71 05 44 00 FAX : +33 (0) 4 71 05 92 11

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA REGION AUVERGNE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE RIOM
CAPITAL DE 2 000 000 EUROS - RCS LE PUY E VELAY 384 762 589

AUTOCARS GOUNON

Société par Actions Simplifiée au capital de 217 548 €

Siège social : Route de Saint Agrève 43 190 TENCE

RCS : LE PUY EN VELAY 380 199 257

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

AUTOCARS GOUNON
Comptes Annuels
Exercice clos le
31/12/2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale , nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUTOCARS GOUNON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon le 26 avril 2018

Les commissaires aux comptes

SORECOR

Béatrice BLANCHARD

MAZARS
ENTREPRENEURS

Marie-Christine DUCHAMPT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ROUTE DE SAINT AGREVE 43190 TENCE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 0 1 9 9 2 5 7 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 12 2017 Net 3	N-1 31 12 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	99 311	AG 80 869	18 442	30 788
	Fonds commercial (1)	AH	714 721	AI	714 721	139 469
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	149 943	AS 135 132	14 811	5 512
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 346 142	AU 9 537 407	3 808 735	2 946 920
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 058	CV	1 058	418
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 075	BE	1 075	4 500
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 715	BI	3 715	
	TOTAL (II)	BJ	14 315 964	BK 9 753 408	4 562 557	3 127 607
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	79 590	BM	79 590	76 351
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 661	BW	2 661	436
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 872 616	BY 7 176	1 865 440	369 281
	Autres créances (3)	BZ	639 256	CA	639 256	316 584
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	101 465	CE	101 465	72 002
	Disponibilités	CF	443 385	CG	443 385	186 136
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	43 759	CI	43 759	15 393
	TOTAL (III)	CJ	3 182 731	CK 7 176	3 175 555	1 036 184
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 498 695	1A 9 760 584	7 738 112	4 163 791

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 217 548)	DA	217 548	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	430 360	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 000	9 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	228 569	199 922
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(182 569)	28 647
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	621 675	461 857
	TOTAL (I)	DL	1 324 585	789 426
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 294 314	2 247 772
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	329 126	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	90 242	68 131
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	799 329	399 720
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 862 522	631 026
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	37 858	27 716
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	135	
	TOTAL (IV)	EC	6 413 527	3 374 365
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 738 112	4 163 791

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 588 322	2 690 043
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	22 538	

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	10 011 414	FH	853 077	FI	10 864 491	5 810 483
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 011 414	FK	853 077	FL	10 864 491	5 810 483
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	17 088	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	237 784	240 263
	Autres produits (1) (11)					FQ	25	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 119 387	6 050 746
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 024 557	484 280
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	43 879	(49 271)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 104 750	2 049 866
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	236 520	114 888
	Salaires et traitements*					FY	3 622 292	1 901 529
	Charges sociales (10)					FZ	1 100 385	646 879
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 721 412	907 337
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 134	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 861 929	6 055 507
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(742 542)	(4 761)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 111	8
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		1 291
	Total des produits financiers (V)					GP	6 111	1 299
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	58 323	38 444
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	247	
	Total des charges financières (VI)					GU	58 571	38 444
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(52 459)	(37 145)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(795 002)	(41 906)

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 459	18
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	520 961	5 250
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	198 163	84 766
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	727 584	90 034
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 154	1 445
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	51 631	3 966
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	53 366	14 070
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	115 151	19 481
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	612 433	70 553
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 853 082	6 142 079
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 035 650	6 113 432
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(182 569)	28 647

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *	HP	190 168	
	Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 363	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	237 784	240 263
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 098	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	115 151	727 583

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Divers achats et charges externes	7 363	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Société AUTOCARS GOUNON 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Ventes de véhicules		501 000
Autres cession d'actifs		19 961
Autres produits exceptionnels		8 459
Reprise sur amortissements dérogatoires		198 163
Dotations sur amortissement dérogatoire	53 366	
Cession d'actif	51 631	
Charges sur exercices antérieurs	7 363	
Pénalités et amendes	2 791	
Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 738 111.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 864 490.89 Euros et dégageant un déficit de 182 568.64- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par décision des associés en date du 29 septembre 2017, les sociétés filiales VOYAGES JACCON, VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS ont procédé à une fusion simplifiée au bénéfice de la société absorbante VOYAGES JACCON avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2017. L'opération du fusion s'est faite aux valeurs comptables. Les titres des sociétés absorbées, VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS, ont par conséquent fait l'objet d'un échange par la création de 3543 actions nouvelles de la société VOYAGES JACCON.

Préalablement à cette opération de fusion une demande d'agrément pour le transfert des déficits fiscaux a été déposée auprès du service concerné. Nous sommes à ce jour dans l'attente de leur réponse. Compte tenu du fait que l'activité reste comparable et qu'elle est continuée, ces comptes sont présentés en supposant que l'agrément sera accepté.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2017, la dénomination de la société a été modifiée pour devenir AUTOCARS GOUNON.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 235 108 €. Cette somme inclut une provision de 30 209 € dont le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	194 094		619 938
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 136		100 807
Installations générales agencements aménagements divers	40 039		24 106
Matériel de transport	8 243 125		7 209 951
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 387		35 017
TOTAL	8 376 688		7 369 881
Autres participations	418		641
Autres titres immobilisés	4 500		4 575
Prêts, autres immobilisations financières			3 715
TOTAL	4 918		8 930
TOTAL GENERAL	8 575 699		7 998 749

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0	814 032	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			149 943	
Installations générales agencements aménagements divers			64 145	
Matériel de transport		2 250 483	13 202 593	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	79 404	
TOTAL		2 250 483	13 496 085	
Autres participations			1 058	
Autres titres immobilisés		8 000	1 075	
Prêts, autres immobilisations financières			3 715	
TOTAL		8 000	5 848	
TOTAL GENERAL		2 258 484	14 315 964	

Les acquisitions de l'exercice incluent les apports des sociétés absorbées (VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS) pour un total de 7 940 865 €.
Les acquisitions effectuées pendant l'exercice s'élèvent à 57 884 €.

Un renouvellement important de la flotte est en cours et justifie les cessions de l'exercice.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 837	57 032		80 869
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	43 624	91 508	0	135 132
Installations générales agencements aménagements divers	28 432	18 283	0-	46 716
Matériel de transport	5 313 976	6 309 057	2 202 852	9 420 181
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 223	32 287	0-	70 510
TOTAL	5 424 256	6 451 135	2 202 852	9 672 539
TOTAL GENERAL	5 448 092	6 508 167	2 202 852	9 753 408

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	57 032				
Instal.techniques matériel outillage indus.	91 508				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 283				
Matériel de transport	6 309 057			53 366	198 163
Matériel de bureau informatique mobilier	32 287				
TOTAL	6 451 135			53 366	198 163
TOTAL GENERAL	6 508 167			53 366	198 163

Les dotations de l'exercice et amortissements linéaires incluent les apports des sociétés absorbées (VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS) pour un total de 4 786 756 €.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	461 857	357 981	198 163		621 675
TOTAL	461 857	357 981	198 163		621 675

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 349	2 827			7 176
TOTAL	4 349	2 827			7 176
TOTAL GENERAL	466 206	360 808	198 163		628 851
Dont dotations et reprises exceptionnelles		53 366	198 163		

Les dotations de l'exercice incluent les apports des sociétés absorbées (VOYAGES GOUNON et VOYAGES VELAY VIVARAIS) pour 304 616 € dans les provisions règlementées et pour 2827 € dans les provisions pour dépréciation.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 715		3 715
Clients douteux ou litigieux	7 767	7 767	
Autres créances clients	1 864 849	1 864 849	
Personnel et comptes rattachés	312	312	
Impôts sur les bénéfices	226 896	226 896	
Taxe sur la valeur ajoutée	115 887	115 887	
Divers état et autres collectivités publiques	243 932	243 932	
Groupe et associés	19 111	19 111	
Débiteurs divers	33 117	33 117	
Charges constatées d'avance	43 759	43 759	
TOTAL	2 559 345	2 555 630	3 715

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 784	25 784		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 268 532	1 443 325	1 808 543	16 663
Fournisseurs et comptes rattachés	799 329	799 329		
Personnel et comptes rattachés	718 717	718 717		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	744 644	744 644		
Taxe sur la valeur ajoutée	287 518	287 518		
Autres impôts taxes et assimilés	111 643	111 643		
Groupe et associés	329 126	329 126		
Autres dettes	37 858	37 858		
Produits constatés d'avance	135	135		
TOTAL	6 323 286	4 498 080	1 808 543	16 663
Emprunts souscrits en cours d'exercice	90 609			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 822 573			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	36. 0000	2 500	3 543		6 043

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FDC L37 (Jaccon)	48 000			48 000	
FDC JACCON (Jaccon)	91 469			91 469	
FDC ACQUIS 2013 (VVV)	410 000			410 000	
FDC AGM TOURISME (Gounon)	25 000			25 000	
FDC ESQUIS (Gounon)	5 000			5 000	
FDC TARI (Gounon)	113 575			113 575	
FDC C DAVID (Gounon)	20 500			20 500	
Total	713 544			713 544	

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Avec les nouvelles règles, à compter de 2016, seraient amortis les éléments de l'actif immobilisé qui ont une durée d'utilisation limitée. Que cette durée soit limitée (actif à amortir) ou non (pas d'amortissement), une dépréciation devra être constatée lorsque la valeur d'inventaire de l'actif est inférieure à la valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable.

Les dépréciations ne seront jamais reprises en résultat.

Dans ce contexte, les fonds de commerce à l'actif de la société sont présumés avoir une durée de vie non limitée, ils sont donc non amortissables sans qu'il y ait à en justifier.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Un test de dépréciation a donc été réalisé, à la clôture de l'exercice et il s'avère qu'il n'y a pas lieu de pratiquer une dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport neuf	Linéaire ou Dégressif	7 ans
Matériel de transport occasion	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de bureau et informa.	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Installations agencements	Linéaire	4 à 20 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	17 798
Autres créances	246 974
Total	264 772

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 319
Dettes fiscales et sociales	696 675
Total	801 240

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	43 759
Total	43 759
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	135
Total	135

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

L'effectif moyen (ETP) sur l'exercice est de 128 personnes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 17 K€ au titre de 2016 et 24 K€ au titre de 2017.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 268 530
Total	3 268 530

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions		28 655
Autres engagements donnés :		3 616 447
Gages sur véhicules pour le CRD des emprunts	3 268 530	
Crédit bail	347 917	
Total (1)		3 645 102

Engagements reçus

Néant

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			240 000	1 156 000	1 396 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			108 553	670 928	779 481
- dotations de l'exercice			34 286	215 200	249 486
Total			142 839	886 128	1 028 967
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			106 301	464 386	570 687
- exercice			36 446	153 722	190 168
Total			142 747	618 108	760 855
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			36 446	133 938	170 384
- entre 1 et 5 ans			75 929	101 604	177 533
Total			112 375	235 542	347 917

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans ou plus	moins de 7 ans	1 605
55 à 59 ans	8 à 12 ans	9 473
50 à 54 ans	13 à 17 ans	11 128
40 à 49 ans	18 à 27 ans	3 927
30 à 39 ans	28 à 37 ans	2 120
moins de 30 ans	plus de 37 ans	402
Engagement total		28 655

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- turn over faible , avec un taux de 2% pour les cadres, 3% pour les employées et les ETAM et 7% pour les ouvriers
- le taux d'inflation retenu est de 2.5%
- une augmentation annuelle des salaires de 2% a été retenue
- les charges sociales s'élèvent à 50% pour les cadres et 40% pour les autres salariés

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS VOYAGES JACCON	10 000	61 896	10.00	1 000	1 000	329 126		3 570 973	96 082-	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Ventes de véhicules	501 000	
- Autres cession d'actifs	19 961	
- Autres produits exceptionnels	8 459	
- Reprise sur amortissements dérogatoires	198 163	
Total	727 583	
Charges exceptionnelles		
- Dotations sur amortissement dérogatoire	53 366	
- Cession d'actif	51 631	
- Charges sur exercices antérieurs	7 363	
- Pénalités et amendes	2 791	
Total	115 151	

Le 18/04/2018
PY SOFILOC SARL Président

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes